



Transcription à l'état civil de nantes

Par **bharati**, le **11/05/2009** à **15:49**

Bonjour,

je suis de nationalité somalienne, étant dans l'incapacité de fournir un acte de naissance recent car la somalie n'a plus de représentation à l'étranger et le pays n'est lui plus gouverné depuis de debut de la guerre civile en 1991.

à ma demande et après une longue procédure le TGI de ma region m'a établie un jugement supplétif d'acte de naissance qui doit être transcrit à l'état civil de nantes.

mais voilà PERSONNE ne me donne la procédure à Nantes on me dit que c'est au proc de le faire, au TGI on me dit que ça à moi de faire la demande étant donné que c'est moi qui ait saisie le procureur ???

je ne sais vraiment pas comment faire, sachant que je dois déposer ma demande de naturalisation dans les jours à venir et j'ai peur que la préfecture rejette à nouveau ma demande. Est que le jugement suffira à la prefecture ?

merci de votre aide